



Le 19 janvier 2010

À tous les producteurs laitiers

Objet : **PROCHAIN EXAMEN DES POLITIQUES DE TRANSFERT ET DE DON DE QUOTA**

Monsieur / Madame,

À compter du 14 janvier 2010, en attendant les conclusions de l'examen des politiques et procédures administratives relatives au quota pertinentes, le DFO n'approuvera plus les demandes de don ou de transfert de quota **en dehors des transactions effectuées sur le marché d'échange de quotas**. Les demandes reçues le 14 janvier 2010 ou avant (le cachet de la poste faisant foi) seront traitées selon les politiques publiées en vigueur.

L'examen des politiques doit être effectué par le conseil d'administration et terminé avant la fin du mois de février 2010. Les éclaircissements et les modifications, le cas échéant, seront communiqués par écrit après approbation du conseil.

Le but de cet examen est de s'assurer que la plupart des ventes de quota s'effectuent sur le marché d'échange.

Plusieurs politiques seront examinées, parmi lesquelles : don de quota, quota acquis lors de l'achat d'exploitation en marche, exemption du calcul proportionnel de quota, installations partagées et changement d'emplacement de ferme.

Le but de cette initiative est d'empêcher les transactions visant à fusionner le quota détenu par différents producteurs. L'objectif prioritaire de la politique relative au quota du DFO est de garantir à tous les producteurs un accès équitable au quota.

Votre coopération et votre compréhension sur ce sujet important sont très appréciées.

Cordialement,

Bill Emmott  
Président

BE:ss